

Fiche de Contact

Le Programme de Réussite Éducative s'inscrit dans la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005. Le PRE s'adresse aux enfants âgés de 2 à 16 ans, présentant des signes de fragilité et résidant et/ou scolarisé dans les quartiers prioritaires définis par la politique de la Ville.

À Sainte-Geneviève-des-Bois, le PRE est porté par la Caisse des Écoles, avec une coordinatrice et trois référentes de parcours assurant la mise en œuvre du programme, depuis janvier 2023 le programme de réussite éducative est ouvert à l'ensemble des enfants de 2 à 16 ans.

POUR QUI ?

Tous les enfants de 2 à 16 ans (établissement du 1^{er} et du 2nd degré).

COMMENT ?

Un enfant peut bénéficier du PRE à la demande de la famille, ou à la demande de toutes personnes en lien avec lui (enseignant, ATSEM, animateur, éducateur, professionnel de santé, etc...). Pour formuler une demande, il faut compléter la fiche de contact qui sera ensuite étudiée par l'équipe de la Réussite Éducative.

L'adhésion des parents est indispensable.

Une réponse sur l'orientation et/ou les coordonnées de l'interlocuteur référent de la prise en charge vous sera transmise. Ce dernier vous contactera directement dans les meilleurs délais.

Le PRE, n'est pas un programme de signalement d'informations préoccupantes. Merci, dans ce cas, de bien vouloir contacter la MDS.

LA FAMILLE DOIT ÊTRE INFORMÉE AVANT DE REMPLIR LE DOCUMENT

COORDONNÉES DU PROFESSIONNEL AYANT REMPLI LA FICHE

Structure/établissement :

Nom : Prénom :

Téléphone : Email :

Date de l'orientation :

Pourquoi orientez-vous la situation vers le Programme de Réussite Éducative :

Nature de la demande (difficultés, besoin identifiés...)

.....
.....
.....

COORDONNÉES DE LA FAMILLE

RESPONSABLE LÉGAL 1

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Email :

RESPONSABLE LÉGAL 2

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Email :

COORDONNÉES DE L'ENFANT OU DU JEUNE

Nom : Prénom :

Filles Garçon Date de naissance : Lieu de naissance :

Établissement scolaire fréquenté : Classe :

Autres informations : (dispositif d'aide, accompagnement, MDPH, point positif)

.....
.....

FORMULAIRE À TRANSMETTRE À AMÉLIE TORET, RESPONSABLE DE LA CAISSE DES ÉCOLES

PARTIE RÉSERVÉE AU PRE

Famille rencontrée le : EPS le :

Difficultés repérées :

Sociale Scolaire Culturel Santé Éducatif Sportif

Orientation :

Parcours RE Droit commun Veille éducative¹

Compléments d'informations :

.....
.....

¹ Veille éducative : examen de la situation, pas d'entrée en parcours si déjà en dans un parcours avec un autre partenaire ou suivi en attente réexamen si évolution de la situation.